

Montréal, le 23 avril 2024

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Objet : Rapport annuel 2023 du Transporteur en vertu de
 l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie**

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 19 avril dernier et du rapport annuel 2023 du Transporteur déposé en vertu de l'article 75 L.R.É.

Nous prenons bonne note des dépôts à venir, le ou avant le 31 mai 2024, des pièces HQT-6, Documents 1 et 1.1 visant l'état d'avancement de ses projets majeurs, ainsi que du dépôt ultérieur des pièces HQT-2, Documents 1 et 2, et des éléments à compléter des pièces et HQT-4, Document 1 et HQT-5, Document 1.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml